

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FDE 80 EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020**

Le vendredi 27 novembre 2020 à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, convoqué le 20 novembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel à BOVES en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents* :

SECTEUR Amiens-Métropole MM. DESSEAUX, DEMARET, LELIEVRE
SECTEUR Avre-Luce-Noye MM. SURHOMME (pouvoir de M. DEPRET), DESROUSSEAUX
SECTEUR Baie de Somme MM. LECOMTE (pouvoirs de MM. BLONDIN et MARQUE),
MACHAT, DELOHEN
SECTEUR Est de la Somme..... MME PAYS (pouvoir de M. DEMULE)
SECTEUR Grand Roye MM. HOUSSÉ, SIX
SECTEUR Haute Somme MM. CAMUS, VANOYE
SECTEUR Nièvre et Somme..... MM. LEFEBVRE (pouvoir de M. SINOQUET), DELASSUS
SECTEUR Pays du Coquelicot..... MM. BEAUVARLET (pouvoirs de MM. FRANCOIS, WATELAIN),
DESTOMBES
SECTEUR Ponthieu-Marquenterre MM. MONIN (pouvoirs de MM. PATTE et BORDJI), BALESDENT
SECTEUR Somme Sud-Ouest..... MM. STOTER (pouvoirs de MM. LENGLET, DESFOSSÉS), DOMISSE
SECTEUR Terre de Picardie -
SECTEUR Territoire Nord Picardie M. BORDET (pouvoir de M. CARON), MME OGEZ
SECTEUR Val de Somme..... MM. SAVOIE (pouvoir de M. BRUXELLE), VILMANT
SECTEUR Vimeu..... MMES CAUMARE, PIERRU, M. DEBERDT
SECTEUR Villes Sœurs M. CAVÉ
SECTEUR Aumale-Blangy -
Communauté de Communes Pays du Coquelicot..... -
Communauté de communes Somme Sud-Ouest..... -
Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme..... M. LEFEBVRE
Communauté de Communes Terre de Picardie..... MME MARÉCHAL (pouvoir de M. ÉTÉVÉ)
Communauté de Communes des Villes-Sœurs..... -
Communauté de Communes Aumale-Blangy..... -

Étaient excusés : M. CAZÉ (SECTEUR Haute-Somme), M. FROIDURE (SECTEUR Somme Sud-Ouest), M. LINEATTE (SECTEUR Terre de Picardie), M. DELEPINE (SECTEUR Villes-Sœurs), M. PLÉ (SECTEUR Aumale-Blangy), M. DAVERGNE (Communauté de Communes des Villes-Sœurs), M. BRAILLY (Communauté de Communes Aumale-Blangy).

** Pendant cette période d'état d'urgence, les personnes présentes avaient la possibilité de disposer de 2 pouvoirs et le quorum de présence était au tiers des membres en exercice.*

Assistaient en outre à la réunion :

- M. WALLER, Directeur Général de la FDE 80
- M. WILLEMS, Directeur Adjoint Fonctions Support
- MME DELAHAYE, Assistante de Direction, Fonctions Support.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (31 délégués présents sur 52 délégués inscrits dont 4 étaient munis de deux pouvoirs et 6 munis d'un pouvoir, soit 45 votants) Monsieur BEAUVARLET déclare la séance ouverte. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, par rapport à la convocation, relatif à la mise en place d'une part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du régime indemnitaire. Le Comité, à l'unanimité, valide cette proposition et le Président énonce l'ordre du jour ainsi établi :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation des comptes rendus des assemblées générales du 18 juin et 23 septembre 2020
- 3/ Comptes rendus des réunions de Bureau des 04/06, 02/07, 03/09 et 01/10/2020
- 4/ Rapport d'activités 2019
- 5/ Règlement intérieur du Comité (délibération)
- 6/ Commission d'ouverture des plis (délégations de service public) : désignation des membres
- 7/ Commission Consultative des Services Publics Locaux : désignation des membres
- 8/ Formation des autres commissions
- 9/ Nomination représentants au sein de l'Entente Pôle Énergie Picardie
- 10/ Nomination représentants au sein de l'Entente entre le SIEC Flandre, le SE 60 et la FDE 80
- 11/ Nomination représentants au sein de l'Entente avec Amiens et Amiens Métropole
- 12/ Nomination délégué au CNAS
- 13/ Nomination délégués à Amorce
- 14/ SEM Somme Énergies : rapport 2019 des représentants de la FDE (délibération), information sur la nouvelle gouvernance de la SEM
- 15/ Modification régie d'avance (délibération)
- 16/ Mise en place d'une part supplémentaire IFSE Régie
- 17/ Convention de partenariat avec le Département
- 18/ Décisions modificatives n° 2 aux budgets principal et annexe Réseau de Chaleur (délibérations)
- 19/ Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (délibération)
- 20/ Informations générales et d'actualités
- 21/ Questions diverses.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gérard LEFEBVRE accepte d'être le secrétaire de séance. Le Comité, à l'unanimité, approuve cette désignation.

2/ Approbation des comptes-rendus du Comité des 18 juin et 23 septembre 2020

2-1 Comité du 18 juin 2020

Le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2020 a été envoyé à l'ensemble des délégués. Monsieur BEAUVARLET rappelle les délibérations prises au cours de cette assemblée générale :

- Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes
- Décisions modificatives n° 1/2020 au budget principal et aux budgets annexes
- Convention de partenariat Région/Syndicats d'Énergie
- Réalisation d'un emprunt pour le réseau de chaleur de Corbie.

Aucune question n'étant soulevée, le Comité, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur BEAUVARLET, approuve ce compte-rendu.

2-2 Comité du 23 septembre 2020

Le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2020 a été envoyé à l'ensemble des délégués. Monsieur BEAUVARLET rappelle les délibérations prises au cours de cette assemblée générale :

- Élection du Président
- Composition du Bureau
- Élection des vice-présidents, des secrétaires et autres membres du Bureau
- Commission appel d'offres : désignation des membres
- Commission consultative paritaire avec les EPCI : désignation des représentants de la FDE
- Délégation du Comité syndical au Président et au Bureau
- Délégation du Comité syndical au Président et aux vice-présidents pour passer les marchés à procédure adaptée
- Indemnité de fonctions du Président, indemnité de fonctions des vice-présidents
- Remboursement des frais de déplacement des membres du Comité
- Désignation des administrateurs pour la SEM Somme Énergies
- Demande d'adhésion de la ville de Longueau.

Aucune question n'étant soulevée, le Comité, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur BEAUVARLET, approuve ce compte-rendu.

3/ Comptes-rendus des réunions de Bureau des 04/06, 02/07, 03/09 et 01/10/2020

Monsieur BEAUVARLET expose, à titre d'information, les différents sujets abordés lors des dernières réunions de Bureau et les décisions prises.

3-1 – Bureau du 04/06/2020 :

- Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'état d'urgence :
 - Arrêté du 27/04/2020 approuvant la 4^{ème} répartition 2020
 - Arrêté du 25/05/2020 approuvant la 5^{ème} répartition 2020
 - Arrêté approuvant le contrat de partenariat avec OTC FLOW pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- Accord 2020 avec SICAE pour embellissement des postes de transformation et article 8
- Reconduction conventions avec ENEDIS relatives à la cartographie à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution et « service Extranet Carto »
- Projet de Compte Administratif 2019, affectation du résultat et DM1
- Participation avec la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest sur l'hydrogène
- Point sur les appels à concurrence
- Informations sur la SEM Somme Énergies
- Conventions avec Seine Maritime Numérique
- Signature contrat concession ENEDIS/EDF
- Réseau de chaleur de Corbie : création comité des usagers.

3-2 – Bureau du 02/07/2020 :

- 6^{ème} répartition des travaux
- Passation marché avec SIRAP nouveau logiciel Éclairage Public
- Passation accords-cadre fourniture d'électricité et de gaz et marchés subséquents
- Travaux sur les réseaux :
 - Impact COVID 19
 - Mise en œuvre compétence vidéoprotection
- Avenants aux 4 conventions pour gestion technique de bâtiment
- Informations sur la SEM Somme Énergies :
 - Mise à disposition de la SEM de M. Jean-Louis DENIS à temps complet à terme
- Régime indemnitaire du cadre d'emploi des agents du service technique
- Convention avec Antargaz Énergie pour la conversion du chauffage fuel au gaz dans les bâtiments publics

- Convention avec GRDF au niveau ACTEE pour la conversion du chauffage fuel au gaz dans les bâtiments publics
- Recrutement salariés :
 - Recrutement chargé(e) d'accueil et secrétariat aux Fonctions Support
 - Responsable d'affaires à la Direction Opérations.

3-3 – Bureau du 03/09/2020 :

- 7^{ème} répartition des travaux
- Projet de statuts pour l'association à constituer pour l'autoconsommation collective d'électricité
- Informations sur la SEM Somme Énergies (Tiamat).

3-2 – Bureau du 01/10/2020 :

- Installation du Bureau
- Informations diverses sur le fonctionnement de la FDE 80 et du Bureau
- Point sur les dossiers en cours
- 8^{ème} répartition des travaux
- Organisation des délégations aux vice-présidents et formation des commissions :

Le Président fait part des délégations qu'il a accordées aux vice-présidents désignés par le Comité et des sujets et commissions relevant de chacun :

Franck BEAUVARLET	Président	Club Climat et Plans Climat Air Energie Territoriaux
Alain SURHOMME	1 ^{er} Vice-Président	Finances
Yves MONIN	2 ^{ème} Vice-Président	Concessions & commission consultative services publics
Patrick DESSEAUX	3 ^{ème} Vice-Président	Efficacité énergétique
Michel DESTOMBES	4 ^{ème} Vice-Président	Energie Renouvelable
Jean-Paul LECOMTE	5 ^{ème} Vice-Président	Ouverture des Plis (DSP) & suivi concessions gaz
Jean-Marie MACHAT	6 ^{ème} Vice-Président	Appels d'offres
Virginie CAUMARE	7 ^{ème} Vice-Présidente	Communication
Francis HOUSSE	8 ^{ème} Vice-Présidente	Réseau de chaleur
Jean-Jacques STOTER	9 ^{ème} Vice-Président	Mobilité durable
Alain SAVOIE	10 ^{ème} Vice-Président	Programmation et suivi
Gaëlle PAYS	11 ^{ème} Vice-Présidente	Ressources Humaines
Bruno ÉTÉVÉ	12 ^{ème} Vice-Président	Systèmes d'information (dont SIG)
Dominique CAMUS	13 ^{ème} Vice-Président	Eclairage public et vidéo-protection

4/ Rapport d'activités 2019

Jacques LESIEUR diffuse une rétrospective des activités 2019 de la Fédération sous forme de vidéo. Cette année, Jacques LESIEUR informe que le rapport d'activités 2019 sera encore envoyé sous format papier mais à l'avenir il sera dématérialisé. Monsieur Jean-Jacques STOTER souhaiterait qu'il soit transmis aux communes plutôt dans l'année et de rappeler qu'il y a obligation de le présenter en conseil municipal. Cette vidéo sera transmise aux délégués du Comité.

Le Comité approuve ce rapport d'activité qui sera diffusé dans l'ensemble des communes rurales, les maires étant tenu de le présenter au Conseil Municipal.

5/ Règlement intérieur du Comité

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet du règlement intérieur proposé par la commission finances et préalablement transmis à chaque délégué syndical.

Ce règlement fixe :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement de la FDE 80, notamment la tenue des séances du Comité syndical, les débats et le vote des délibérations (les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les questions orales), les comptes rendus des débats et des décisions, la formation et la composition des commissions, etc...

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, à l'unanimité :

- décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par le Président.

6/ Commission d'Ouverture des Plis (obligatoire)

Pour la constitution de cette commission, comme pour les suivantes, le Président fait appel aux candidatures parmi les membres du Comité.

Monsieur le Président explique que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme est amenée à passer des contrats de délégation de service public et des avenants à ces contrats et qu'il convient de former une commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public conformément à l'article L.1411-5 du CGCT.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante de la FDE 80, il convient de constituer la commission de délégation de service public.

VU l'article L.1411-5 du CGCT,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer une Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public et de désigner les délégués de cette Commission, comme suit, sachant qu'une seule liste de candidat s'est présentée :

MEMBRES TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
M. Yves MONIN	M. Didier FRANCOIS
M. Alain SAVOIE	M. Pascal LEFEBVRE
Mme Virginie CAUMARE	M. Laurent DEBERDT
M. Michel DESTOMBES	Mme Annick MARECHAL
M. Jean-Jacques STOTER	M. Patrick LELIEVRE

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président de droit ou son représentant désigné par délégation de fonction, Monsieur Jean-Paul LECOMTE, 5^{ème} vice-président de la FDE 80, en assurera la présidence.

7/ Commission consultative des services publics locaux (obligatoire)

Monsieur le Président rappelle l'obligation de mettre en place une commission consultative des services publics locaux. Des représentants d'associations locales de consommateurs seront également conviés à cette commission.

Le Comité, à l'unanimité, décide de nommer : M. Claude PATTE, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Alain SURHOMME, M. Frédéric DELOHEN, M. Dominique GOMART, administrateur de l'UDAF de la Somme membres de la commission consultative des services publics locaux.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président de la FDE 80, ou son représentant désigné par délégation de fonction, Monsieur Yves MONIN, 2^{ème} Vice-Président, en assurera la présidence.

8/ Formation des autres commissions (facultatives)

➤ Commission Ressources Humaines

La Commission Ressources Humaines a été mise en place lors de la réunion du Bureau du 1^{er} octobre 2020. Cette commission aura en charge le suivi du personnel, la mise en place et l'évolution du règlement intérieur (télétravail...), et viendra en appui au Président pour les recrutements.

Monsieur le Président a demandé à la 11^{ème} vice-présidente, Madame Gaëlle PAYS de bien vouloir faire des propositions au Bureau pour constituer cette commission avec des membres du Bureau.

Sur la base des propositions de Madame Gaëlle PAYS, 11^{ème} vice-présidente de la Fédération, et des candidatures déclarées, le Bureau après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité de nommer : Alain SURHOMME, Jean-Marie MACHAT, Michel DESTOMBES membres de la Commission.

Madame Gaëlle PAYS, 11^{ème} vice-présidente de la Fédération, étant appelée à en assurer la présidence par délégation du Président. Le Président de la Fédération est membre de droit de cette commission.

Le Comité approuve à l'unanimité la composition de cette Commission.

➤ Commission Finances

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Finances. Il propose de nommer les membres de cette commission qui aura en charge de préparer les budgets et décisions modificatives.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Yves MONIN, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Daniel CARON, Frédéric DELOHEN, Daniel DEMARET membres de la commission Finances. Le Président de la Fédération ou son représentant Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Communication

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Communication. Il propose de nommer cette commission Communication avec des membres du Bureau qui aura en charge de définir et organiser la communication de la Fédération.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Alain SURHOMME, Dominique CAMUS, Jean-Jacques STOTER membres de la commission Communication.

Le Président de la Fédération ou sa représentante Madame Virginie CAUMARE, 7^{ème} vice-présidente de la Fédération, désignée par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Systèmes d'Information (dont SIG)

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Systèmes d'Information (dont SIG). Il propose de nommer cette commission Systèmes d'Information avec des membres du Bureau, qui aura en charge les réflexions sur l'évolution des systèmes d'information de la FDE, le développement de l'offre de service mutualisée du système d'informations géographiques (SIG) à destination des EPCI.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Alain SAVOIE, Daniel CAVÉ membres de la commission Systèmes d'Information.

Le Président de la Fédération ou son représentant, Monsieur Bruno ÉTÉVÉ, 12^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Programmation travaux et suivi

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Programmation travaux et suivi. Il propose de nommer cette commission Programmation travaux et suivi avec des membres du Comité et du Bureau, qui aura en charge la préparation de la programmation mensuelle des travaux, le suivi des réalisations et les réflexions sur les évolutions des aides financières de la Fédération pour les travaux.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Daniel CAVÉ, Gérard LEFEBVRE, Bruno BALESSENT membres de la commission Programmation travaux et suivi.

Le Président de la Fédération ou son représentant, Monsieur Alain SAVOIE, 10^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Mobilité Durable

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Mobilité durable. Il propose de nommer cette commission Mobilité durable avec des membres du Bureau et du Comité, qui aura en charge le suivi du déploiement du réseau de bornes électriques, du fonctionnement et de la tarification, de l'étude des projets de stations Gaz Naturel Vert (GNV) ou hydrogène.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Michel DESTOMBES, Alain SURHOMME, Gaëlle PAYS, Alain DESFOSES membres de la commission Mobilité durable.

Le Président de la Fédération ou son représentant, Monsieur Jean-Jacques STOTER, 9^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Éclairage public et vidéoprotection

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Éclairage public et vidéoprotection. Il propose de nommer cette commission Éclairage public et vidéoprotection avec des membres du Comité et du Bureau, qui aura en charge le suivi et les propositions d'évolution du service éclairage public, de la mise en place et du développement du service vidéoprotection.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Virginie CAUMARE, Tahar BORDJI, Gérard LEFEBVRE, Patrice VILMANT, Patrick LELIEVRE, Frédéric DELOHEN membres de la commission Éclairage public et vidéoprotection.

Le Président de la Fédération ou son représentant, Monsieur Dominique CAMUS, 13^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Club Climat - PCAET

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Club Climat – PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Il propose de nommer cette commission Club Climat – PCAET avec des membres du Bureau et du Comité, qui aura en charge l'accompagnement des EPCI et Pays sur l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) et la formulation de propositions d'adaptation des actions de la FDE 80 pour atteindre les objectifs des PCAET.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Patrick DESSEAUX, Daniel CAVÉ, Alain SURHOMME, Romain SIX, Annick MARECHAL, Pascal LEFEBVRE membres de la commission Club Climat – PCAET.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président de la Fédération, en assurera la présidence.

➤ Commission Efficacité énergétique

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Efficacité énergétique. Il propose de nommer cette commission Efficacité énergétique avec des membres du Bureau et du Comité, qui aura en charge le développement et la promotion de l'offre de service de la FDE pour accompagner les adhérents sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Virginie CAUMARE, Brigitte OGEZ, Xavier LENGLET membres de la commission Efficacité énergétique.

Le Président de la Fédération ou son représentant, Monsieur Patrick DESSEAUX, 3^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

➤ Commission Énergie renouvelable

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Énergie renouvelable. Il propose de nommer cette commission Énergie renouvelable avec des membres du Bureau et du Comité, qui aura en charge le développement et la promotion de l'offre de service de la FDE pour accompagner les adhérents sur le développement de la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse, géothermie...).

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Alain SURHOMME, Jean-Jacques STOTER, Francis HOUSSÉ, Romain SIX, Pascal LEFEBVRE, Brigitte OGEZ, Laurent DEBERDT, membres de la commission Énergie renouvelable.

➤ Commission Réseau de chaleur

Monsieur le Président rappelle que le Comité a décidé de mettre en place une commission Réseau de chaleur. Il propose de nommer cette commission Réseau de chaleur avec des membres du Bureau, qui aura en charge le développement des réseaux de chaleur de la FDE et le suivi de l'exploitation des réseaux existants.

Le Comité décide, à l'unanimité, de nommer : Bruno ÉTÉVÉ, Daniel CARON membres de la commission Réseau de chaleur.

Le Président de la Fédération ou son représentant Monsieur Francis HOUSSÉ, 8^{ème} vice-président de la Fédération, désigné par délégation de fonction en assurera la présidence.

9/ Nomination représentants au sein de l'Entente Pôle Énergie Picardie

Monsieur le Président rappelle que le 12 janvier 2012, le Comité s'était prononcé favorablement pour la création d'une entente interdépartementale l'Entente Pôle Énergie Picardie au niveau de la Région Picardie entre l'USEDA (Asine), le SE 60 (Oise) et la FDE 80 (Somme).

Suite au renouvellement du Comité de la Fédération, le Comité doit procéder à la désignation de trois élus parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes au sein de cette entente interdépartementale pour représenter la FDE 80 :

- M. Franck BEAUVARLET
- M. Alain SURHOMME
- M. Patrick DESSEAUX

représentants de la Fédération à la conférence de l'Entente Pôle Énergie Picardie.

10/ Nomination représentants au sein de l'Entente entre le SIEC Flandre, le SE 60 et la FDE 80

Monsieur le Président rappelle qu'une Entente a été constituée pour massifier des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments, avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) et le Syndicat Intercommunal d'Énergie des communes de Flandre (SIECF).

Il convient de désigner les 3 membres de la Fédération qui représenteront la Fédération à la conférence de l'Entente.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de nommer :

- M. Franck BEAUVARLET
- M. Alain SURHOMME
- M. Patrick DESSEAUX

représentants de la Fédération à la conférence de l'Entente entre le SIEC Flandre, le SE 60 et la FDE 80.

11/ Nomination représentants au sein de l'Entente avec Amiens et Amiens Métropole

Monsieur le Président expose que le sujet du déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, domaine dans lequel la FDE est opérateur à la maille départementale avec le soutien financier de l'ADEME, il a été constitué une entente au sens de l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec la ville d'Amiens et Amiens Métropole à effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Il convient pour cela de mettre en place conformément à l'article L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une conférence où chaque organe délibérant est représenté par trois membres, les décisions prises par cette conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par chacun des organes délibérants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de nommer :

- M. Franck BEAUVARLET,
- M. Alain SURHOMME,
- M. Jean-Jacques STOTER

membres de la conférence de l'Entente entre Amiens, Amiens-Métropole et la FDE 80.

12/ Nomination délégué au CNAS

Monsieur le Président rappelle au Comité que la FDE 80 est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Suite au renouvellement du Bureau de la Fédération, le Comité doit procéder à la désignation du délégué local des élus parmi les membres du Comité.

Le Président demande aux candidats de se déclarer.

Madame Gaëlle PAYS, 11^{ème} Vice-Présidente de la Fédération, qui préside la Commission Ressources Humaines est candidate.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Fédération, à l'unanimité :

- Décide de nommer Madame Gaëlle PAYS, 11^{ème} Vice-Présidente de la FDE 80, déléguée élue représentant la Fédération auprès des instances du CNAS.

13/ Désignation du délégué AMORCE

Monsieur le Président rappelle au Comité que la FDE80 est adhérente à l'association AMORCE.

Suite au renouvellement du Bureau de la Fédération, le Comité doit procéder à la désignation du délégué local des élus parmi les membres du Comité, ainsi qu'à la désignation d'un délégué suppléant.

Le Président demande aux candidats de se déclarer.

Monsieur Francis HOUSSE, 8^{ème} Vice-Président en charge des réseaux de chaleur et Monsieur Michel DESTOMBES, 4^{ème} Vice-Président de la Fédération en charge des énergies renouvelables sont candidats.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Fédération décide, à l'unanimité, de nommer :

- Monsieur Francis HOUSSE, 8^{ème} Vice-Président, délégué titulaire et Monsieur Michel DESTOMBES, 4^{ème} Vice-Président de la FDE 80, délégué suppléant auprès de l'association AMORCE.

14/ SEM Somme Énergies

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la Fédération au Conseil d'Administration de Somme Énergies doivent présenter au moins une fois par an au Comité Syndical un rapport écrit sur l'activité de la SEM Somme Énergies.

Le Président présente le rapport annexé à la présente délibération par lequel les représentants de la FDE 80 au conseil d'administration de la SEM rendent compte de l'activité de la SEM durant l'année 2019 et des orientations pour 2020.

Avec un capital de de 3 000 000 €, 75 % sont détenus par la Fédération et 25 % par la SICAE de la Somme et du Cambrasis. Cette société est administrée par un conseil d'administration composé de 8 membres dont 6 désignés en son sein par le Comité syndical de la Fédération. Suite au renouvellement des mandats issus des élections municipales, il convenait de désigner les 6 administrateurs qui représenteront la Fédération au Conseil d'Administration de Somme Energies. Lors du Comité du 23 septembre 2020 avaient été désignés pour représenter la Fédération au sein de cette SEM en qualité d'administrateurs : MM. Franck BEAUVARLET, Frédéric DELOHEN, Michel DESTOMBES, James FROIDURE, Alain SAVOIE et Alain SURHOMME. Les représentants de la SICAE sont MM. Eric DESROUSSEAUX et François AUSTRUY, Monsieur Alain WALLER étant le Directeur Général Délégué. Le 20 novembre dernier, Monsieur Alain SURHOMME a été élu président de la SEM SOMME ÉNERGIES

➤ Activités 2019

La SEM a travaillé sur le montage d'opérations et plusieurs investissements ont été réalisés :

- Achat de la société ENERCAP
- Signature d'un protocole d'accord avec Green Yellow pour constituer SOLROI qui porte un projet de champ photovoltaïque à Roisel
- Engagement d'études avec Trinoval et Waga Energy
- Accord de principe pour prise de participation dans la société de projet mise en place par la Ville d'Amiens pour le champ photovoltaïque de Vauvoix
- Constitution de la SAS Biogaz du Coquelicot, dont la SEM est actionnaire à 20 % (méthanisation).

Le 22 mai 2019, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 ont été arrêtés se caractérisant par un bilan à 3 017 851,90 €, un chiffre d'affaires de 3 200 € et un résultat net comptable de – 13 145,76 €.

Au 31/12/2019, Somme Énergies détenait des participations dans 5 sociétés dont 2 filiales : Biogaz du Coquelicot, VIMAGRI Énergies, SOLROI, XENON et Somme Sud-Ouest Énergies.

➤ Activités 2020

Le 30 janvier 2020, Somme Sud-Ouest Énergies, société au capital de 1 100 000 € dont la SEM est l'actionnaire majoritaire (51 %), a racheté Enercap, propriétaire exploitant d'une éolienne de 2 MW à Croixrault. La SEM a repris la gestion d'Enercap et l'exploitation de la société à ce jour se déroule bien et dégage des résultats.

Le Conseil d'Administration de la SEM a décidé le 17 juillet 2020 de prendre une participation à hauteur de 250 080 € dans la société TIAMAT qui développe sur Amiens la batterie Sodium-ion. Des négociations sont en cours pour de nouvelles prises de participations dans des projets de méthanisation, de champs photovoltaïques ou d'hydroélectricité (avec la SEM Énergie Hauts-de-France).

Malgré la perspective de quelques recettes en 2020 provenant de la facturation de prestations ou de la vente d'énergie photovoltaïque des premières installations mises en service, d'une rémunération de 20 000 € de la prise de participations dans XENON, il faut s'attendre à de nouveaux résultats déficitaires en 2020.

Le Comité prend acte de la présentation du rapport 2019, en délibère et, à l'unanimité, l'approuve ainsi que les orientations prises pour 2020.

15/ Modification régie d'avance

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 10 juin 2010, le Comité avait institué une régie d'avances permanente pour le paiement de menues dépenses de la Fédération.

Le Président indique que les délibérations du Comité du 05 mai 2011 et du 09 décembre 2014 ont respectivement complété la liste des dépenses éligibles et augmenté le montant de l'avance consentie afin de le porter à 3.000 €.

A l'expérience, il apparaît souhaitable de modifier la liste des dépenses autorisées par la régie d'avances.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la régie à régler les dépenses suivantes :
 - Carburant, frais de transport, de déplacements et d'hébergement,
 - Alimentation,
 - Fournitures non stockées,
 - Logiciels et licences informatiques,
 - Entretien et nettoyage des véhicules,
 - Petits équipements, outillage, petits électroménager,
 - Petits travaux et services
 - Fournitures administratives et d'entretien,
 - Documentation générale, livres et revues,
 - Frais de réception et de restauration, fêtes et cérémonies,
 - Frais d'inscription à des colloques et séminaires,
 - Frais d'affranchissement,
 - Commissions et frais bancaires ;

- décide que cette liste de dépenses dont le règlement est autorisé par la régie d'avances se substitue à celle fixée dans les délibérations du 10 juin 2010 et du 05 mai 2011 ;
- décide que pour ce à quoi il n'est pas dérogé par la présente délibération, les dispositions des délibérations du 10 juin 2010 et du 09 décembre 2014 concernant la régie d'avances sont et demeurent applicables ;
- décide de charger Monsieur le Président et Madame le Comptable assignataire de la FDE 80, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

16/ Mise en place d'une part supplémentaire 'IFSE Régie' (point supplémentaire à la demande de la Préfecture)

Monsieur le Président rappelle que Gauthier WILLEMS, directeur adjoint aux fonctions support est régisseur à la Fédération. A ce titre, il doit personnellement être couvert par une assurance et bénéficie d'une indemnité spécifique à ce titre. Cette indemnité spécifique n'a plus lieu d'être et doit être reprise dans le nouveau régime indemnitaire en place.

Le Bureau de la Fédération avait décidé le 5 novembre 2020 de procéder à cette mise en conformité, mais la Préfecture demande que ce soit le Comité qui prenne la décision et non le Bureau, d'où l'examen de ce point aujourd'hui pour régler le sujet.

16 -1 – Mise en place part supplémentaire IFSE Régie pour le Comité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions ;

1 – Les bénéficiaires de la part « IFSE régie »

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2 – Les montants de la part « IFSE régie »

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<i>110 minimum</i>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<i>110 minimum</i>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	<i>120 minimum</i>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<i>140 minimum</i>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<i>160 minimum</i>
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<i>200 minimum</i>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<i>320 minimum</i>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<i>410 minimum</i>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	<i>550 minimum</i>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	<i>640 minimum</i>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	<i>690 minimum</i>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	<i>820 minimum</i>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	<i>1 050 minimum</i>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	<i>46 par tranche de 1 500 000 minimum</i>

3 – Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité ou de l'établissement

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire « régie »	Part IFSE annuelle totale	Plafond réglementaire IFSE
Catégorie B/ groupe 1	10 920 €	de 1221 à 3000 €	240 €	11 160 €	13 902 €

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

La présente délibération annule et remplace la délibération du Bureau en date du 5 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01/12/2020
- DÉCIDE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ;
- DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

16-2 - Délibération « IFSE régie » du Bureau rapportée

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 5 novembre 2020, le Bureau de la FDE 80 a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} décembre 2020, une part supplémentaire « IFSE régie » au profit du cadre d'emploi des rédacteurs rattachés au groupe fonctionnel 1, afin d'intégrer dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) l'indemnité allouée au régisseur d'avances et de recettes.

Or, par courrier en date du 16 novembre 2020, Madame la Préfète de la Somme a averti les services de la FDE 80 que le Bureau n'est pas compétent pour déterminer le régime indemnitaire des agents. Cette attribution relève, conformément à l'article 88 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, de la compétence exclusive du comité syndical.

Par conséquent, il convient que le Comité de la Fédération rapporte la délibération du Bureau en date du 5 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Fédération, à l'unanimité :

- rapporte la délibération du Bureau en date du 5 novembre 2020.

17/ Convention de partenariat avec le Département

Pour la discussion sur ce point, Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme a rejoint le Comité de Fédération pour évoquer la convention de partenariat entre la FDE 80 et le Département de la Somme. Il lui apparaît nécessaire de formaliser un partenariat entre le Département et la Fédération pour travailler ensemble sur plusieurs sujets : les économies d'énergies sur l'éclairage public avec le passage aux leds et les traces noires, la vidéoprotection, la méthanisation, les appels à projets pour la production d'énergie sur les bâtiments du Département, la mobilité électrique... Un partenariat intelligent est à retrouver. Pour faciliter les réalisations des communes, Le Département va mettre en place des aides financières conséquentes, notamment sur l'éclairage public et la vidéoprotection. Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental est moins au côté de la Fédération mais il souhaite mieux aider les communes qui investissent pour des éclairages à leds et les inciter à y parvenir en bénéficiant d'une aide départementale de 40 %, et 20 % de la part de la FDE 80, entraînant une capacité à récupérer rapidement les investissements, soit un vrai coup de pouce pour les collectivités. Le Département de la Somme veut également travailler sur la vidéoprotection avec la Fédération en apportant une aide de 40 %. Deux actions fortes prévues au budget primitif départemental 2021.

Monsieur Yves MONIN interroge Monsieur le Président du Conseil Départemental sur la manière d'allouer ces aides. Il serait souhaitable selon lui, que lorsque la Fédération est maître d'ouvrage, ce soit la Fédération qui perçoive l'aide et en fasse bénéficier la commune, plutôt que d'obliger les communes à monter des dossiers de subvention, avec une complexité supplémentaire de gestion, aussi bien pour le Département que pour les communes concernées. Monsieur HAUSSOULIER souhaite un partenariat dans la simplicité, c'est-à-dire des aides versées à la FDE qui seront répercutées aux communes.

Monsieur BEAUVARLET souligne qu'avec une aide de 60 % la prise en charge des travaux est plus importante et le retour sur investissement plus rapide, que ça doit être calculé et présenté aux communes. Pour relancer l'activité, Monsieur BEAUVARLET a demandé aux services de la Fédération de retravailler la présentation des dossiers pour mettre en avant ce retour sur investissement. Monsieur WALLER précise qu'il travaille avec ses équipes et celles des services du Département sur les conventions afin d'aller au plus vite.

Monsieur HAUSSOULIER quitte l'assemblée.

Monsieur STOTER indique qu'il est bien effectivement de calculer les économies sur les factures d'énergie, mais lorsqu'on adhère à la maintenance éclairage public de la Fédération, il est parfois difficile de s'y retrouver avec les retards dans les facturations d'énergie du groupement d'achat. Il a récemment reçu pour sa commune un titre de recette de la Fédération pour le paiement de consommation d'électricité pour l'éclairage remontant à 2018.

Monsieur WALLER confirme que la Fédération ne réclame aux communes le paiement de l'électricité pour l'éclairage public qu'après avoir payé les fournisseurs. Avec certains fournisseurs, il y a eu de gros retards de facturation sur certains sites, d'où ces retards dans la demande de remboursement de la Fédération à certaines communes, ayant amené à d'importantes facturations de la FDE en 2020 pour certaines communes.

Monsieur BEAUVARLET a demandé qu'une solution soit trouvée pour éviter ces trop grandes fluctuations dans les titres émis par la Fédération pour ce service. A partir de 2021, la Fédération procèdera à une facturation de l'énergie aux communes sur la base d'une estimation, qui sera réajustée aux factures suivantes au fur et à mesure de la réception des factures réelles des fournisseurs.

Par ailleurs, une réflexion est en cours avec Enédis pour obtenir les relevés de compteurs communicants Linky, ce qui permettrait de faire un meilleur suivi des consommations.

Monsieur LELIÉVRE signale que ce service pour obtenir les relevés des compteurs Linky fonctionne mal.

Monsieur DELOHEN signale qu'après avoir organisé une extinction nocturne de l'éclairage, il a reçu de la Fédération une importante facture de rappels de consommation, et que le Conseil Municipal a du mal à comprendre qu'après extinction une partie de la nuit, la Commune paie plus d'électricité qu'avant...

18/ Décision Modificative n° 2 au budget principal

Monsieur SURHOMME donne lecture des documents envoyés à tous les délégués. La Décision Modificative n° 2 au budget principal proposée et validée par la Commission Finances et le Bureau est ainsi présentée.

18-1 – Décision Modificative n° 2/2020 au budget principal :

FONCTIONNEMENT	DM 2/2020
DEPENSES	1 586 900,00 €
RECETTES	1 586 900,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 254 700,00 €
RECETTES	1 254 700,00 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 au budget principal.

18-2 – Décision Modificative n° 2/2020 au budget annexe Réseau de Chaleur :

Monsieur SURHOMME présente la Décision Modificative n° 2 au budget annexe Réseau de chaleur proposée et validée par la Commission Finances et le Bureau.

FONCTIONNEMENT	DM 2/2020
DEPENSES	7 375,00 €
RECETTES	7 375,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 375,00 €
RECETTES	5 375,10 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 au budget annexe Réseau de chaleur.

19/ Décision d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur SURHOMME rappelle que 9 communes (Abbeville, Corbie, Doullens, Gamaches, Ham, Nesle, Villers-Bretonneux, Rosières-en-Santerre et Roye) reversent 2 % de la taxe à la Fédération et 12 communes (Albert, Amiens, Camon, Epeville, Montdidier, Muille-Villette, Nesle-l'Hôpital, Péronne, Pont-de-Metz, Rivery, Saleux et Salouel) n'adhèrent pas à la FDE 80. Une réflexion est à mener avec ces communes adhérant à 2 % de la taxe pour les amener à laisser la Fédération collecter la totalité de la taxe.

Monsieur Jean-Jacques STOTER demande ce qui est prévu pour les bornes en 2021 sur Amiens. Alain WALLER explique que nous n'avons pas d'information sur une éventuelle reprise par la Ville de la gestion de ces bornes.

Monsieur SURHOMME présente les réflexions de la Commission Finances sur les orientations budgétaires 2021.

Dans un contexte national et international de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, les collectivités sont sollicitées pour soutenir l'activité économique en préparant l'avenir. La FDE80 est sollicitée pour mettre en œuvre la transition énergétique et mutualiser des moyens au profit des communes et des EPCI, en complément de ses missions traditionnelles. Ces sollicitations et mutualisations en cours de développement ne vont pas dans le sens de réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le plan de relance mis en place par le gouvernement fait la part belle aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics où notre Fédération est beaucoup sollicitée par les communes et intercommunalités.

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme regroupe à ce jour 762 communes représentant 389 553 habitants.

- 762 communes sont adhérentes à la compétence électricité
- 673 communes sont adhérentes à la compétence gaz dont 163 sont desservies
- 412 communes sont adhérentes à la compétence éclairage public dont 290 pour lesquelles la Fédération exerce l'intégralité de la compétence avec l'achat d'électricité
- 97 communes, 3 EPCI, 1 pays et 2 syndicats scolaires sont adhérents à la compétence Maîtrise de la demande en Energie
- 5 communes sont adhérentes à la compétence réseau de chaleur
- 367 communes sont adhérentes à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques avec 158 bornes.

Par ailleurs, la Fédération est coordonnateur d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel (97 adhérents – 462 points de livraison) et d'électricité (348 adhérents et 6 736 points de livraison), et valorise pour les collectivités de la Somme qui le souhaitent les certificats d'économie d'énergie.

En 2020 les accords-cadres et marchés subséquents ont été renouvelés avec effet au 1^{er} janvier 2021, avec des adhérents supplémentaires rejoignant à cette occasion le groupement.

Début 2018, la SEM Somme Énergies, société au capital de 3 000 000 d'euros pour développer des énergies renouvelables, détenue à 75 % par la Fédération et 25 % par la SICAE de la Somme et du Cambrasis a été créée et mobilise un soutien par les agents de la Fédération. 4 agents sont partiellement mis à disposition de Somme Énergies pour développer des projets.

Dans le cadre du groupement de commandes mis en place par la Fédération pour réaliser des travaux et services dans les bâtiments, un marché a été mis en place en 2019 pour assurer du pilotage énergétique de bâtiments et de bâtiments et un marché de maîtrise d'œuvre pour rénover les chaufferies en 2020.

En 2019, la Fédération a mis en place un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic de la qualité de l'air intérieur des bâtiments afin de respecter la réglementation en vigueur qui a reçu un vif succès (241 bâtiments à diagnostiquer à ce jour).

En 2019, la Fédération a repris l'animation du Club Climat Somme, et mis en place avec les 5 structures intercommunales portant les Plans Climat Air Energie, un groupement de commandes pour mettre en place ces Plans Climat et les faire vivre.

L'augmentation des charges à caractère général est essentiellement le résultat de l'accroissement des dépenses liées à l'achat d'énergie et des travaux de maintenance effectués sur le réseau d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence à la FDE 80, de la réalisation des études de planification énergétique, du lancement des marchés « rénovation de chaufferies » et « télégestion énergétique » portés par la Direction de la Transition et de l'Efficacité Energétique et du marché de géo-référencement des réseaux d'éclairage et de communication porté par la Direction de la Communication et des systèmes d'informations.

L'inflexion à la hausse des dépenses du personnel sur l'exercice 2020 s'explique notamment par :

- Le recrutement d'un chargé d'affaires à la Direction des Opérations (septembre 2019) ;
- Le recrutement d'une économiste de flux (mars 2020) poste pris partiellement en charge dans le cadre du Programme ACTEE ;
- Le recrutement d'un conseiller en énergie partagé (octobre 2019) ;
- Le recrutement d'un informaticien (octobre 2019).

Deux recrutements sont en cours :

- Un recrutement pour les Fonctions Support (accueil, secrétariat SEM) ;
- Un chargé d'affaires pour la Direction des Opérations (en prévision d'un départ à la retraite fin 2020).

D'autres recrutements sont à l'étude à la Direction de la Transition et de l'Efficacité Energétique avec un soutien financier important possible issu de la FNCCR et des CEE (programme ACTEE 2) ou de l'ADEME.

Les dépenses salariales restent maîtrisées avec un budget exécuté qui devrait rester en deçà des prévisions budgétaires 2020 (1.770.300 € budgétisés).

Au niveau des recettes, l'autofinancement de la FDE80 repose essentiellement sur la perception de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) et les redevances et participations versées par les concessionnaires.

La recette principale vient de la TCFE, dont il est à craindre une baisse en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire. Par ailleurs, une réforme de la collecte de la taxe est projetée, avec un taux unique par région et une collecte par l'Etat avant redistribution susceptible d'impacter les recettes futures.

Les recettes issues des redevances de fonctionnement gaz sont en légère progression par rapport à 2019 (+ 1,5%).

Les redevances des concessions électriques se redressent, d'une part parce que les travaux augmentent, d'autre part parce que la formule de calcul du nouveau contrat de concession SICAE est plus favorable. A ces recettes traditionnelles, il convient de rajouter d'autres recettes nouvelles en croissance :

- Les contributions des communes pour la maintenance et l'achat d'énergie pour l'éclairage public (2 500 000 €)
- Les locations de fourreaux pour Orange et Somme numérique (110 000 €)
- Les contributions des adhérents au service du conseil en énergie partagé (environ 40 000 € en 2019)
- Les cotisations des adhérents au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (57 000 €/an)
- Les recharges de véhicules électriques (20 000 €/an).

En ce qui concerne **l'analyse de la dette**, en 2020, la Fédération n'a contracté aucun emprunt pour son budget général. La dette qui s'élevait à 1 076 436,24 € au 1^{er} janvier 2020 va être ramenée à 869.659,80 € au 1^{er} janvier 2021.

En 2021, la Fédération va rembourser 227 234,32 € d'annuité, dont 210 547,26 € de remboursement de capital et 16 687,06 € d'intérêts.

La réalisation du réseau de chaleur de la commune de Corbie (4 200 000 € dont 2 200 000 € de subvention) a nécessité un recours à l'emprunt à hauteur de 2 000 000 € au Budget Annexe Réseau de Chaleur, emprunt concrétisé en 2020. Le remboursement de l'emprunt est prévu sur une durée de 25 ans et va être pris en charge par les recettes de vente de chaleur aux usagers. Selon l'avancement du dossier, un autre emprunt pourrait être à réaliser pour financer le réseau de chaleur de Roye, en 2021. Pour 2021, il faut prévoir un remboursement supplémentaire de 99 194,26 € d'annuité dont 66 109,33 € en capital et 33 004,93 € en intérêt.

En matière d'investissement, depuis 2010, année de la reprise par la Fédération de la maîtrise d'ouvrage des travaux, la Fédération n'a baissé aucun taux d'aide sur les travaux et en a augmenté certains, notamment :

Travaux communications électroniques : aide de 40 ou 50 % contre 0 % auparavant.

Travaux éclairage public :

- aide de 30 ou 40 % pour le remplacement des luminaires équipés de lampes proscrites à la vente et des luminaires boules depuis 2020, contre 20 % auparavant et abandon des plafonds des travaux subventionnables ;
- aide de 50 ou 70 % pour la rénovation des armoires et la mise en sécurité de l'éclairage public.

Travaux électriques :

- aide de 80 % pour la suppression des postes cabines hautes (contre 45 % auparavant) ;
- aide de 55 % pour les effacements coordonnés aux travaux HTA du concessionnaire (contre 45 % auparavant) ;
- aide de 60 % pour les effacement des réseaux en fils nus (contre 45 % auparavant).

Travaux de vidéoprotection :

- aide de 20 % pour les travaux d'installations de systèmes de vidéoprotection depuis 2020 (pas d'aide auparavant).

Travaux d'infrastructures de recharges de véhicules électriques :

- aide de 20 %.

Travaux d'isolation de combles :

- 8 €/m².

Pour la rénovation énergétique des bâtiments, la Fédération prend en charge des audits et certaines maîtrises d'œuvre qu'il conviendra de formaliser en 2021 dans un tableau d'aide.

L'année 2019 a été marquée par un investissement fort, dans le cadre d'une année préélectorale, qui devrait ainsi se poursuivre sur le 1^{er} trimestre 2020 avant un ralentissement des opérations type effacement ou d'éclairage public.

Il faut noter qu'avec la signature du nouveau contrat de concession avec la SICAE pour la distribution d'électricité, un nouveau système s'est mis en place au 1^{er} janvier 2020 pour la récupération de la TVA qui ne peut plus se faire par l'intermédiaire du concessionnaire, mais par le système commun de la voie fiscale (application du décret 2015-1763 du 24 décembre 2015), le dispositif va être étendu en 2021 au secteur Enedis, suite au nouveau contrat de concession.

Pour 2021, il est proposé de maintenir les taux d'aide en vigueur en 2020 et de les compléter par un tableau récapitulatif des aides pour la rénovation énergétique des bâtiments, une évolution sera néanmoins à prévoir pour porter le taux minimum d'aide sur les extensions de 34 % à 40 % suite à la signature du contrat de concession avec Enedis-EDF.

A propos de l'éclairage public, avec le développement des lampes à led de plus en plus performantes, de l'électronique, des systèmes de détection et de communication et la recherche d'un service de qualité à moindre coût de fonctionnement, les besoins en expertise technique vont croissants et le modèle actuel de maintenance est en pleine évolution et va devoir prendre en compte l'aspect renouvellement des installations.

L'acquisition d'un nouvel outil de pilotage de l'éclairage public a été effectuée en 2020 afin d'accompagner les enjeux :

- communication : faciliter les demandes et le retour d'information aux adhérents
- patrimoniaux : fiabilité de l'état du parc et programmation pluriannuel
- smart territoire : ensemble du mobilier urbain type vidéo protection, radar, bornes, objets connectés,
- transition énergétique : leviers de réduction de pollution lumineuse à l'échelle de territoire
- économique : pilotage des consommations et passerelle fournisseur, fiabilité des cotisations.

Cet outil sera opérationnel début 2021.

Il faut noter que les sujets d'éclairage public sont intégrés à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de la transition écologique. De nouveaux enjeux sont apparus avec l'éclairage public, en terme d'économie d'énergie et de protection des milieux naturels qui vont nécessiter une approche plus globale, en terme de schéma d'aménagement, de trame sombre nécessitant un travail conjoint avec les Pays, les intercommunalités et le Département à développer en 2021.

Par ailleurs, la Fédération assure depuis 4 ans pour les communes adhérentes pour la maintenance des prestations nouvelles : gestion des sinistres, gestion de l'achat d'énergie, réponses aux DT/DICT, contrôles de stabilité mécanique et va devoir satisfaire aux obligations en matière de géo-référencement de réseau sensible conformément à l'article R554-2 du Code de l'Environnement (obligation à partir du 1^{er} janvier 2019 de fournir un géo-référencement des réseaux d'éclairage dans le système national de coordonnées en classe A : incertitude maximum de 50 cm, dans toutes les communes urbaines au sens de l'INSEE).

Un marché à bon de commande a été passé en 2018 avec un prestataire pour géo-référencer les réseaux gérés par la Fédération (éclairage et fourreaux télécom). Une dépense de 200 000 € par an pendant 4 ans sera nécessaire pour être en conformité avec nos obligations réglementaires.

Dans ces conditions, une hausse des coûts du service pour la Fédération est à prévoir, néanmoins ce service apporté par la Fédération bénéficie à de nombreuses communes. Si une hausse généralisée et uniforme des cotisations n'est pas souhaitable en 2021, il faudra à terme revoir certaines cotisations, notamment pour les leds, pour lesquelles la Fédération va devoir assurer des prestations différentes pouvant aller jusqu'au remplacement complet de luminaires défaillants.

En contrepartie, une partie des dépenses de maintenance pourrait bénéficier du FCTVA à partir de 2021, permettant de compenser ces coûts supplémentaires.

Aussi, la Commission Finances propose de ne pas modifier les cotisations en 2021.

Il convient de noter que ces cotisations n'ont pas augmenté depuis 2016.

A propos de la vidéoprotection, en lien avec le changement de statuts, la Fédération est en mesure de proposer aux adhérents des projets de vidéo-protection. Cet accompagnement démarre depuis l'analyse du besoin, la conception, la réalisation des travaux et la maintenance des équipements. Pour ce dernier point, il sera nécessaire de définir les cotisations de maintenance 2021, uniformisées à l'échelle du département.

Au niveau du gaz, les appels à la concurrence lancés par la Fédération dans le cadre de délégation de service public par concession ont permis depuis 10 ans, grâce à l'implication de plusieurs concessionnaires : GRDF, SICAE, Antargaz Energies de desservir en gaz près de 60 communes supplémentaires.

En 2020, un nouveau contrat a été signé pour concéder la commune de Saint-Ouen.

Les communes susceptibles d'être desservies sur le territoire de la FDE ont toutes été démarchées par la FDE et des appels à la concurrence lancés pour les communes souhaitant une desserte gaz et des contrats passés lorsqu'un opérateur était prêt à investir dans ces communes.

Le lancement de nouvelles délégations de service s'annonce désormais limité à des communes qui jusqu'alors étaient peu ou pas intéressées et qui deviendraient demandeuses, c'est actuellement le cas pour la commune d'Acheux-en-Amiénois.

Par contre de nouvelles problématiques sont apparues :

- la méthanisation,
- le gaz naturel véhicule (GNV) sur lesquels l'autorité concédante va devoir se pencher et est sollicitée sur différents projets territoriaux.

Un partenariat avec GRDF sur ces sujets a été signé et les nouveaux statuts permettent à la FDE80 d'être plus impliquée dans le sujet du GNV.

Le développement de l'hydrogène n'est pas à écarter dans les prochaines années. La révision des statuts de la FDE est l'occasion de positionner la Fédération comme acteur potentiel sur le territoire.

Enfin, la fin annoncée du fuel pour les besoins de chauffage amène à privilégier le basculement vers une solution gaz lorsque le réseau existe et la Fédération dans le cadre de conventions avec ses concessionnaires soutient la démarche en apportant des subventions pour le raccordement des bâtiments publics. A ce titre, une convention de partenariat a également été signée avec GRDF dans le cadre du déploiement du programme ACTEE 1 pour un montant de 13 000 € jusqu'en décembre 2021 permettant d'accompagner financièrement le raccordement d'une dizaine de conversions fioul vers le gaz naturel.

Au niveau de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques, en la Fédération a engagé avec le soutien de l'ADEME, un programme d'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

Fin 2020, 160 bornes de recharges seront mises en service.

Les premières recettes encaissées en 2017 et 2018 (5 700 €) et en 2019 (18 000 €) ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement (120 000 €), mais les recharges progressent, en lien avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques, malgré un effet négatif lié à la crise sanitaire et à l'impact des confinements : +20% sur la même période.

Historique de charge	Nombre de charge
2018	2 414
2019	5 204
2020 janv-sept	4 392

En 2021 les enjeux porteront sur :

- la fiabilisation du réseau : surveillance accrue et réactivité des prestataires
- l'attractivité du réseau : un plan de communication auprès des acteurs de la filière (distributeur, utilisateurs, flotte d'entreprise) mais également autour d'évènements (cf. communication)
- la prospective du réseau : mobilité verte, bornes de recharge rapide
- le système tarifaire (1 c€/minute + 16 c€/kWh) a été mis en conformité en 2020 avec les obligations réglementaires.

Un plan d'action pourra être proposé par la commission au regard des bornes très faiblement utilisées.

Enfin, il faut noter que les conventions avec la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et Camon arrivent à échéance pour 25 bornes.

Au niveau des communications électroniques, locations ORANGE : les locations augmentent chaque année avec l'augmentation du linéaire de réseau (environ 195 kms en 2018). Depuis 2018, certains fourreaux commencent à être loués à Somme Numérique en fonction du déploiement FTTH.

Le géo-référencement de ces réseaux est en cours de réalisation par l'entreprise en charge du géo-référencement des réseaux souterrains d'éclairage.

Dans le cadre du Système d'Informations Géographiques, la Fédération a mis en place en 2012 un service dédié aux systèmes d'informations géographiques, avec un matériel et un personnel adapté.

Le service alimente le SIG à partir de données communiquées par d'autres services (cadastre, concessionnaires, RTE...), en intégrant les cartographies des réalisations de travaux en cours, ou en intégrant les réalisations passées. A la demande des différentes directions, de nombreuses données ont été recherchées en 2019 et ont permis d'enrichir le SIG.

Compte tenu des obligations pour 2019 (communes urbaines) et 2026 (communes rurales) des exploitants de réseau à disposer de cartographies classe A, un marché a été lancé et le groupement d'entreprises retenu réalise les prestations sur le calendrier 2019-2022 en priorisant sur les communes urbaines. Pour mémoire, ce sont 645 kms de réseau d'éclairage public et 183 kms d'infrastructure de communications électroniques qui sont à géo-référencer.

Les analyses faites sur les années 2019-2020 du marché de détection-géoréférencement font apparaître des trajectoires de production inférieures à la trajectoire permettant d'atteindre le traitement des ouvrages concernés avant la fin du marché. Ce décalage s'explique par la première année pendant laquelle il a fallu mettre en place les processus permettant les rendus attendus mais également par la période COVID pour 2020. L'objectif de terminer sur les 4 ans reste d'actualité et une cadence des ordres de services et des restitutions a été établie permettant de recoller à la trajectoire cible. Une enveloppe plus importante qu'en 2020 est à prévoir en 2021.

Les données issues de ce marché et tous les plans après travaux sont intégrés dans le SIG (carTES80) de la FDE80 et vont mettre à jour la base de données que le technicien SIG fournit régulièrement au prestataire en charge des réponses aux DT-DICT depuis l'externalisation de ces réponses.

L'offre de mutualisation de la FDE80 est constituée en lien avec l'adhésion des EPCI. Cette offre construite sur la base d'une cotisation annuelle de 0,20 € par habitant permet aux EPCI ou structures communales qui le souhaitent de faire héberger leurs données sur le SIG de la Fédération et d'en avoir la consultation par module Web. Une Communauté de Communes a adhéré en 2020 et le service est à mettre en place pour cette collectivité.

Suivant les adhésions à ce service et l'état des données, la Fédération pourra proposer des groupements de commandes pour numériser les données, géo-référencer les ouvrages des adhérents.

L'achat et la mise en commun d'applicatifs complémentaires permettant de travailler sur ces données est également envisageable (Autorisations d'urbanisme, Eaux Usées, Spanc, Espaces verts...) suivant le nombre d'adhérents intéressés.

Une première adhésion a été votée par la communauté de communes Terre de Picardie et les premiers contacts sont pris pour recenser leurs besoins et attentes ainsi que les domaines prioritaires à traiter dans le cadre du SIG. Un état des lieux précis de leur cartographie permettra d'écrire un schéma directeur de mutualisation avec la structure adhérente.

Un budget 2021 doit être prévu pour pouvoir répondre aux adhésions de d'autres EPCI, sachant que le premier travail est une large concertation avec la structure adhérente qui permettra de cerner les besoins financiers pour répondre à leur attente, ce délai permettant d'envisager le budget modificatif.

Les réseaux de chaleur, qu'il s'agisse de la Loi TECV ou de son application au travers des exercices prospectifs de la PPE, les objectifs affichés en matière de développement des réseaux de chaleur sont ambitieux. Régionalement, le potentiel de développement à partir d'énergies renouvelables est évalué à + 9,4 TWh, soit une multiplication par 8 au regard de la situation actuelle. Depuis 2012, la Fédération participe activement à l'atteinte de ces objectifs dans la Somme, à l'appui des résultats des études de planification et de programmation énergétique ayant mis en lumière la possibilité de 15 réseaux de chaleur dans le département. Ils constituent des vecteurs énergétiques privilégiés pour l'introduction massive des énergies renouvelables et de récupération, en travaillant, avec l'appui de bureaux d'études, sur la prospection et la faisabilité de réseaux de chaleur dans diverses communes.

Le réseau de chaleur de Corbie est la première installation de la Fédération mise en service en janvier 2020.

Un marché est passé sur Roye avec un opérateur ENGIE COFELY pour la réalisation et l'exploitation du réseau pour lequel la commune a conventionné avec la FDE pour la cession d'un terrain nécessaire à la chaufferie. Une subvention au FEDER et au Fond Chaleur a été obtenue pour un montant de 2 462 000 €, en parallèle de l'obtention des accords finaux des clients pour pouvoir commencer les travaux. Comme pour Corbie, un emprunt sera à faire pour compléter le financement de l'opération. Il est à noter que le remboursement de ces emprunts est assuré par les abonnés au travers de la part fixe de la tarification d'accès au réseau de chaleur.

Pour Doullens, site pour lequel une première étude de faisabilité a été rendue, les abonnés potentiels ont fait part de leur intérêt pour se raccorder au réseau de chaleur projeté en donnant un accord de principe. Un appel à la concurrence pour passer un marché global de performance est en préparation.

En 2020, deux études de faisabilité ont été lancées sur Friville-Escarbotin et Rosières-en-Santerre et seront rendues en 2021.

Le Conseil en Énergie Partagé, uUn réseau compte à ce jour 101 communes adhérentes regroupant plus 81 106 habitants et le service a également été mis en place, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel au profit de 4 EPCI, 1 Pays et 2 syndicats scolaires. D'autres territoires sont régulièrement en cours de conventionnement. Trois conseillers en énergie travaillent directement sur le Conseil en Energie Partagé.

Ce service génère des recettes en augmentation (environ 51 000 € en 2020 pour les communes et 14 600 € pour les EPCI) mais aussi des coûts supérieurs aux recettes pour la Fédération, en étant de plus en plus sollicité.

Pour les communes bénéficiaires du service, l'accompagnement de la Fédération permet de dégager, même sans investissement, de réelles et parfois substantielles économies sur leurs dépenses énergétiques, de l'ordre de 10 % en moyenne. Dans un contexte où les collectivités doivent réduire leurs dépenses et lutter contre le changement climatique, il apparaît normal de continuer à accompagner les collectivités sollicitant le service. Le plan de relance mise en place pour le gouvernement fait la part belle aux travaux de rénovation des bâtiments publics. L'un des objectifs majeurs est la contribution à la massification de projets de rénovation performante et à leur concrétisation, avec la mise à disposition d'outils techniques, juridiques et financiers dédiés comme les groupements d'études ou de commandes de travaux permettant une diminution du coût des travaux, garantie de la qualité et la conformité des travaux, en témoigne le succès de l'opération Cocon 80 (qui entre dans sa dernière tranche de travaux jusqu'en septembre 2021) : 14 collectivités, 21 bâtiments isolés, soit 3.800 m² et 203 000 € HT de travaux engagés.

Une nouvelle offre de service complémentaire pour répondre aux besoins des territoires a donc été proposée en 2019. Un marché a été passé pour assurer la télégestion énergétique de bâtiments dont les consommations d'énergie sont supérieures à 6.000 €/an, qui permet de générer des économies de fonctionnement représentant près d'1/4 des consommations. Le second sujet est la rénovation des chaufferies pour donner suite aux diagnostics des CEP pour les chaudières > 15 ans et notamment au fioul, avec l'établissement d'un audit chaufferie avec pour objectifs la mise aux normes et des économies d'énergie par l'optimisation ou remplacement de matériels, mais également le déploiement des énergies renouvelables par une étude d'approvisionnement énergétique. Des aides sur la partie études venant de la FNCCR via les CEE ont été obtenues (ACTEE 1) à hauteur de 200 000 € (pour financer les audits énergétiques et diagnostic de chaufferies, un logiciel de gestion patrimoniale ainsi que du matériel de mesure).

Cette aide a permis de financer la création d'un poste d'économiste de flux, accompagnant le déploiement de l'offre de service personnalisé par collectivité en fonction du résultat des audits et chargé en aval d'évaluer les économies générées.

Un second dossier d'aide a été sollicité pour le programme ACTEE 2 pour obtenir des aides pour réaliser les audits énergétiques ciblés sur le patrimoine scolaire. Avec 30 % de la consommation des bâtiments communaux, les écoles demeurent le type de bâtiment le plus consommateur devant les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels.

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, les études de planification énergétique financées par la FDE80 ont été réalisées pour les 5 territoires c'est-à-dire que les scénarios de baisse de consommation par secteurs et la production d'énergies renouvelables à consentir sont en cours de validation, dans l'objectif d'arriver à des territoires tendant vers l'autonomie énergétique en 2050 en fonction de leurs moyens et des investissements à consentir par les acteurs publics et privés aux côtés des collectivités.

Dans un souci de simplification et d'économie, la FDE80 a souhaité mettre ses compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs susmentionnés, en permettant leur rapprochement au sein d'un groupement de commandes pour l'achat de prestation d'assistance à élaboration et mise en œuvre de Plans Climat Air Energie Territoriaux, pour les autres phases hors énergie.

La constitution de ce groupement se matérialise par la conclusion d'une convention constitutive entre les membres du groupement, dont la FDE80 est le coordonnateur.

Pour la FDE80, l'action de coordination départementale permet de conforter le rôle de soutien, de facilitateur et d'accompagnateur qu'elle apporte depuis 2017, de renforcer le pouvoir d'agir et l'implication des acteurs locaux, avec pour finalité une généralisation/massification des actions, un décloisonnement des politiques et des actions de plus en plus ambitieuses.

Un Club climat nouvelle génération est aujourd'hui actif avec 5 animations et réunions en 2019 et 2020, cette animation est en prise en charge en interne par la FDE en lieu et place du Département. Il s'agit d'un réseau d'échanges entre territoires élaborant et mettant en matière de PCAET (élus et chargés de mission) qui se réunira suivant les avancées ou les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET dans la Somme, sur des volets, techniques, juridiques, financiers ou encore méthodologiques

Pour 2021, la Fédération doit continuer à assurer l'animation du Club Climat, la coordination sur les PCAET, mais n'a plus à financer d'études lourdes.

La SEM SOMME ÉNERGIES, en 2017, la Fédération a engagé une réflexion sur la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) dédiée aux énergies renouvelables. Suite à la réalisation d'études sur la faisabilité et les projets à porter, une SEM a été créée avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

La création en 2018 de la SEM SOMME ENERGIES a mobilisé de chacun des partenaires des fonds propres (2 250 000 € pour la FDE80 et 750 000 € pour la SICAE) et un appui technique et administratif des services pour en assurer le fonctionnement et le développement. Actuellement la SEM fonctionne grâce aux moyens mis à disposition par ses fondateurs. Fin 2020, 3 personnes sont mises à disposition par la Fédération pour un temps partiel, dont Jean-Louis DENIS (mis à disposition pour 80 % de son temps) pour des fonctions d'ingénieur développement. La SEM rembourse à la Fédération les coûts salariaux.

La première installation de la SEM Somme Energies est la centrale solaire photovoltaïque de 9 kWc sur les ateliers municipaux de Noyelles-sur-Mer. L'installation est en service depuis octobre 2018, une seconde centrale de 21.6 kWc a été réalisée en 2020 sur la toiture de la salle des fêtes de Pont-Noyelles.

2019 aura été marqué par la participation de Somme Energies dans le projet de la centrale solaire de Athies Samoussy. Ce projet de 70 millions d'euros et de puissance crête de 87.5 MWc est le plus grand parc solaire des Hauts de France. La première pierre de ce projet a été posée au mois de Septembre 2019. Somme Energies a acquis 500 000 euros d'actions dans ce projet. Les recettes seront de 20 000 € par an pendant 5 ans en plus de la revente des actions à la 5^{ème} année.

En méthanisation, Somme Energies travaille sur 2 projets :

- Biogaz du Coquelicot est une société dont l'actionariat est porté par 23 agriculteurs (75 % du capital), Somme Energies (25 %). Le projet lancé en 2016 valorisera 45 000 tonnes d'effluents agricoles, de coproduits végétaux et de déchets agroalimentaires locaux. Ce projet de 500 Nm³/h de biogaz injecté dans le réseau de transport amènera un investissement d'environ 10 Millions d'euros. La société a été créée au 2^{ème} semestre 2019. Une station bioGNV est à l'étude.

- Vimagri Energies est portée par 3 familles d'agriculteurs dans le Vimeu et Somme Energies. Le projet lancé en 2018 valorisera 20.000 tonnes de fumiers, pulpes, CIVE, racine d'endives, tontes de pelouse et des issues de céréales de la coopérative Noriap. Ce projet de 125 Nm³/h a mené pour le moment à la création d'une société au capital de 115 000 euros dont Somme Energies est actionnaire à 20 %.

En photovoltaïque au sol, Somme Énergies projette de construire en partenariat avec la Société Green Yellow un parc photovoltaïque sur une friche industrielle de 3,4 ha à Roisel. L'investissement sera d'environ 2,6 M€ et dans un premier temps, la société SOLROI a été créée, au capital de 2 000 €, réparti à 55 % pour Somme Énergies et 45 % pour Green Yellow. L'étude environnementale préalable à l'enquête publique et un dépôt de permis de construire vient de se terminer.

Par ailleurs la FDE a étudié l'ensemble des sites permettant un développement photovoltaïque au sol à l'échelle départementale afin de bâtir une stratégie à horizon 5 ans. Il a ainsi été étudié les sols pollués, les friches industrielles, les anciennes décharges ou installation de stockage de déchets ainsi que les délaissés ferroviaires. Ceci a permis de recenser plus de 250 ha de sites où un développement serait techniquement possible. Des contacts ont été pris avec différents propriétaires pour avancer sur les projets.

En hydroélectricité, Somme Énergies a lancé une étude départementale sur le potentiel du fleuve Somme et de ses affluents pour développer l'énergie hydroélectrique. L'étude a conclu à un potentiel sur 11 sites sur 412 ouvrages. La SEM se prépare à répondre à trois appels à projet. Une société commune SOMME HYDRO ELEC, constituée avec la SEM Energies Hauts de France doit porter ces projets.

En éolien, Somme Énergies a constitué avec la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest une SAS Somme Sud-Ouest Energies, qui a racheté la société, propriétaire et exploitante d'une éolienne à Croixrault.

En 2020, la SEM finalise actuellement une prise de participation dans la société TIAMAT (250 080 €) située à Amiens qui conçoit des batteries basées sur la technologie Sodium-ion.

Les projets en cours et ceux en voie d'aboutir laissent entrevoir l'utilisation du capital initial et une réflexion est engagée pour un plan d'affaire à 5 ans, qui pourrait nécessiter une recapitalisation.

Le développement du photovoltaïque, la Fédération est sollicitée par ses adhérents pour mettre en place des installations photovoltaïques sur leur patrimoine. L'expérience des premières installations réalisées par la SEM montre une faible rentabilité pour des installations de faible puissance (moins de 36 kW), qu'il pourrait être intéressant de réaliser, comme le font d'autres syndicats d'énergie, dans le cadre d'un budget annexe, ou sous mandat de la commune.

Un appel à la concurrence est en préparation pour passer un accord-cadre à bons de commande avec un maître d'œuvre spécialisé, permettant d'apporter des réponses à nos adhérents dont près d'une soixantaine ont d'ores et déjà sollicité la FDE et d'étudier les possibilités de mise en œuvre.

La mise en place d'une association pour le développement de l'autoconsommation collective d'énergie, qui est la personne morale organisatrice de l'opération sur le site FDE de Boves avec construction d'une ombrière et peut intervenir sur d'autres projets, peut permettre à la Fédération d'apporter un appui à des projets d'autoconsommation collective de nos adhérents. Il pourra être nécessaire d'apporter un soutien financier en 2021 à cette association.

La communication, en 2019, la rénovation et la modernisation du site internet a été menée à bien, et le nouveau site a pu être annoncé lors des 50 ans de la Fédération. La Fédération est également présente sur les réseaux sociaux avec une page Facebook, et LinkedIn. L'élargissement aux autres réseaux sociaux, tel Twitter, fera l'objet d'une décision politique à prendre par le nouveau Bureau.

Le fonctionnement courant de la direction, reprenant le coût d'achat de goodies, de panneaux de chantier, de calendriers, de cartes de visites, enveloppes siglées, parution agenda des maires et diverses prestations est estimé à environ 29 800 € HT.

Pour 2021, des projets sont d'ores et déjà lancés :

- Le concours Ecoloustics : Après l'annulation de l'édition 2020 à cause de la crise sanitaire, l'édition 2020-2021 a été lancée en partenariat avec Baie de Somme 3 vallées, le PETR Cœur des Hauts de France et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Une remise de prix sera organisée avec nos partenaires, un budget d'accompagnement est à prévoir sur la base de 2 000 € HT.
- Création exposition itinérante : Cette exposition a vocation à accompagner la FDE80 dans sa communication vers les milieux scolaires pour les années à venir. Elle serait proposée en prêt gratuit et pourrait être installée dans le patio central en rez-de-jardin pour recevoir éventuellement des classes ou densifier l'information lors de réunions dans nos locaux. Ce projet n'ayant pu être réalisé en 2020, il est reporté en 2021 avec le projet de création en s'appuyant sur un prestataire graphique et en prenant en compte le transport et la mise en œuvre facilités. La première phase serait la création d'une douzaine de roll-up. L'intégration de maquettes, de vidéos, de réalité virtuelle pourrait être poursuivie les années suivantes. Des partenaires pourraient compléter cette exposition en finançant sur un domaine de leur compétence ; GRDF contacté récemment serait volontaire pour étudier une telle participation sur le volet Bio-Gaz en mettant, d'ores et déjà, à disposition leur maquette sur la méthanisation (budget prévisionnel : 9 000 € HT à étudier).

Vidéo : La vidéo étant de plus en plus nécessaire à la communication, il est prévu la réalisation d'une vidéo, construite sur le modèle suivant ; un drone survole le siège de la FDE et après ce début, on assemble des survols de réelles réalisations pour détailler toutes les activités de la FDE80 : 2 ou 3 chantiers travaux , réseau de chaleur, éclairage public de nuit, photovoltaïque en toiture, bâtiment en CEP, éolienne de la SEM... Cette vidéo pourrait être intégrée dans l'exposition (coût prévisionnel : 2 200 € à confirmer).

Festival de l'oiseau : La participation au festival avait été prévue en 2020, mais le festival a été annulé. Elle prenait la forme d'une contribution financière à hauteur de 3 500 € et de la réalisation d'une fresque, valorisant le festival, sur un transformateur situé au Hourdel. Les documents préparatoires à l'édition 2021 viennent d'être réceptionnés, avec le logo « Territoire d'Énergie Somme », le report de la participation 2020 est à envisager sachant qu'un rendez-vous doit être pris pour en étudier les modalités 2021 (coût prévisionnel : 3 500 € à confirmer).

D'autres projets d'ampleur sont également prévus pour 2021, à voir avec la Commission Communication :

- La participation au congrès des maires de la Somme a été validée en 2020 mais cet évènement a été reporté en 2021. La participation a été réglée à la réservation.

- Le catalogue des aides et services proposés est en cours et sera finalisé en début 2021 ; pour sa première diffusion son édition sous forme papier sera prévue pour pouvoir être un outil de consultation facilement accessible aux adhérents. Une réflexion sera menée pour la dématérialisation des Rapports d'activités, cartes de vœux et autres documents à grande diffusion pour générer des économies d'impression et d'envoi postal et également pour réduire notre empreinte carbone (coût prévisionnel édition du catalogue : 4 500 € HT).

- La participation à la semaine du développement durable (début juin) permettrait de valoriser les actions de la Fédération, dans le domaine, avec une proposition de manifestation centrée autour du réseau de chaleur de Corbie dont l'accroche première pourrait être la visite de la chaufferie au grand public. Le site appartenant à la FDE80, nous pourrions appeler des partenaires à nous rejoindre pour une manifestation qui pourrait se dérouler sur un week-end. (budget : 2 500 € HT).

- La semaine de la mobilité, qui se situe mi-septembre, pourrait être également l'occasion de valoriser notre réseau de borne de recharge et la Fédération en organisant une manifestation. D'autres AODE ont organisé avec des partenaires, un village exposant sur la mobilité propre au sens large (électricité, gaz, vélos électriques...). Cette manifestation, grand public, pouvant se réaliser en plein air ne mobilise pas d'énormes moyens liés à une location de salle et pourrait susciter l'intérêt autour de notre structure. De plus, elle pourrait être organisée avec des partenaires impliqués dans la mobilité propre (concessionnaires automobiles, Adème, GRDF...) (budget prévisionnel : 3 000 € HT).

- Afin de nouer des relations suivies avec la presse, quelques rendez-vous sous forme « petits déjeuners » ou vœux à la presse seraient à instaurer. Le courrier picard propose des produits pluri-médias qui seraient de nature à mettre en avant la Fédération sur son territoire. Il est possible aujourd'hui de faire paraître des informations payantes mais qui ont l'avantage d'avoir la même forme qu'une actualité et qui sont reprises sur le site internet du Courrier Picard et restent référencées pendant plus d'un an sur les moteurs de recherche. En ce début de mandat, l'achat d'un cahier central 4 pages, avec une parution sur toute la Somme, pourrait donner le coup d'envoi d'une campagne visant à installer la notoriété « grand public » de la Fédération. Ce cahier central, pourrait au-delà de présenter la structure et les compétences et services qu'elle propose, contenir des témoignages d'élus sur des réalisations concrètes (budget prévisionnel : 5 000 € HT).

- Après l'évolution des panneaux de chantiers, un objectif partagé est de prendre à notre compte la communication sur les réalisations de la FDE80 en proposant aux communes concernées de contribuer à leur communication (presse, site internet, journal communal...) et d'organiser des inaugurations avec un premier objectif de 2 inaugurations mensuelles. Cette démarche, dès le financement des opérations, devrait permettre d'éviter des articles qui ne citent pas la Fédération. Ce dispositif devrait pouvoir inclure toutes les réalisations de la Fédération : travaux réseaux, travaux bâtiments, mises en valeur des transfos. Un volet « Communication » sera également à intégrer dans toutes les conventions proposées aux adhérents (coût 200 € HT par inauguration x 24).

La compensation Carbone réalisée pour les 50 ans de la Fédération a rencontré un réel succès par le dépôt de 54 dossiers uniquement par les communes ayant une école sur leur territoire. Avec la complexité de la crise sanitaire, 3 projets ont été réalisés en mars 2020 et les 4 derniers, initialement prévus en novembre 2020 ont été reportés au premier trimestre 2021. Une proposition serait de continuer à travailler le sujet, avec une compensation annuelle, dont le périmètre serait à définir. Il s'agit d'un sujet en totale adéquation avec les actions de la FDE80 sur la transition énergétique et cette action est également en lien avec les écoles et le concours Ecoloustics. La reconduction de l'opération pourrait se faire en s'appuyant sur le tissu local des maisons familiales et rurales qui seraient intéressées et ainsi éviter le coût d'intervention de l'association des Planteurs volontaires (coût compensation 50 ans : 16 000 € HT hors déduction faite des participations des partenaires, reste à charge FDE : 7 500 € HT).

Les moyens des services

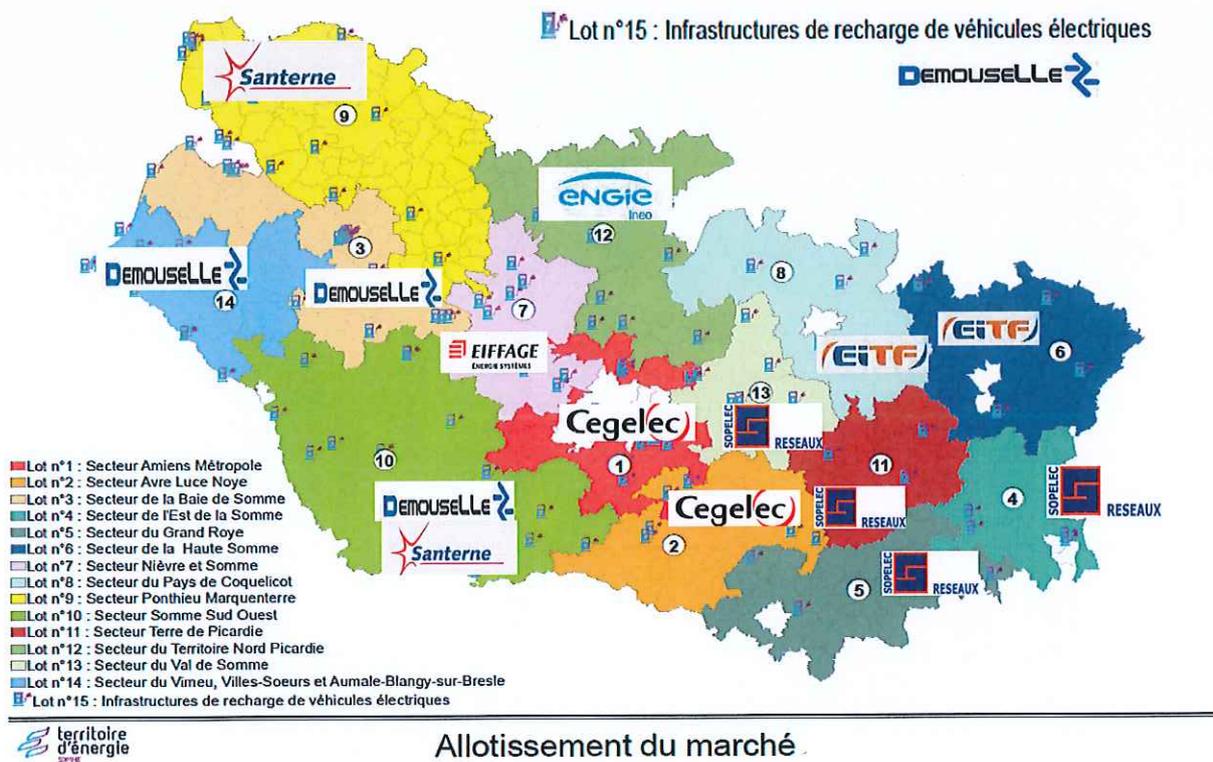
Comme chaque année, des investissements seront à faire pour améliorer les moyens dont disposent les services pour mener à bien leurs missions. Ces moyens concernent des travaux dans les bâtiments au niveau de l'informatique notamment pour disposer d'outils plus performants et aussi pour renouveler le parc automobile, avec notamment l'acquisition d'un véhicule GNV.

20/ Informations générales et d'actualité

20-1 – Travaux sur les réseaux

Monsieur Jean-Marie MACHAT rappelle que dans le cadre des renouvellements des marchés à bons de commande à compter du 1^{er} janvier 2021, les secteurs géographiques ont été revus et calqués sur ceux des communautés de communes. Au niveau des entreprises outre celles titulaires sur les précédents marchés à bons de commande (Demouselle Réseaux Côte Picarde, Santerne Réseaux Littoral, Cegelec, Engie, Sopelec Réseaux, EITF) il y a une nouveauté, à savoir la société EIFFAGE titulaire du lot n° 7 : secteur Nièvre et Somme. La carte ci-dessous donne l'allotissement des marchés à bons de commande 2021-2024.

Le lot 15 (Infrastructures de recharge des véhicules électriques), dont Demouselle est l'attributaire, est un marché pour l'ensemble du Département.



20-2 – Plan de relance

Monsieur WALLER expose que le volet sur la rénovation énergétique des bâtiments est important dans le plan de relance de l'État :

- obligations réglementaires pour bâtiments tertiaires > 1 000 m²
- bâtiments publics prioritaires : écoles, collèges...

Nous avons des obligations d'économie d'énergie à l'horizon.

De plus en plus de personnel au sein de la Fédération s'en occupe. Récemment un accord-cadre à bons de commande a été passé pour la réalisation d'audits par des prestataires ce qui engendre des sollicitations pour de plus en plus de travaux.

Divers dispositifs d'aides ont été mis en place par la Fédération. Pour le prochain Comité il faudra réfléchir à formaliser un tableau des aides de la Fédération sur ces sujets.

21/ Questions diverses

Néant.

Aucune question n'étant soulevée, à 11 heure 30 Monsieur BEAUVARLET lève la séance.

Établi par la FDE 80,

Le secrétaire de séance,

Gérard LEFEBVRE



Le Président,

Franck BEAUVARLET



